

**PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)**

Plan n°3 - SECTEUR EST
Echelle : 1/5000

P.L.U. approuvé le : 9 décembre 2004

Révisions simplifiées approuvées le : 7 septembre 2007

Modification approuvée le : 7 septembre 2007

Révision simplifiée et modification approuvées le : 25 juin 2010

Modification n°3 du PLU approuvée le : 15 juin 2015

PRIGENT & Associés
Atelier d'urbanisme et bureau d'études en aménagement
106A, rue Eugène Potier
35 000 RENNES

QUARTA
123, rue du Temple de Blois
35130 Saint-Jacques-de-la-Lande
Tél : 02 99 30 12 12 Fax : 02 99 30 40 22

ZONE URBAINE

UA : secteur de constructions groupées à forte densité.

UC : secteur de constructions en ordre discontinu à densité moyenne.

UH : secteur de constructions peu dense en accroche sur les villages et hameaux.

UL : secteur d'accueil des activités liées au tourisme, sport et loisirs.

UY : secteur d'accueil des activités économiques .

ZONE A URBANISER

Secteur 1 AU, 2 AU et 3 AU

ZONE AGRICOLE

A : zone agricole

Aa : secteur agricole sans nuisances

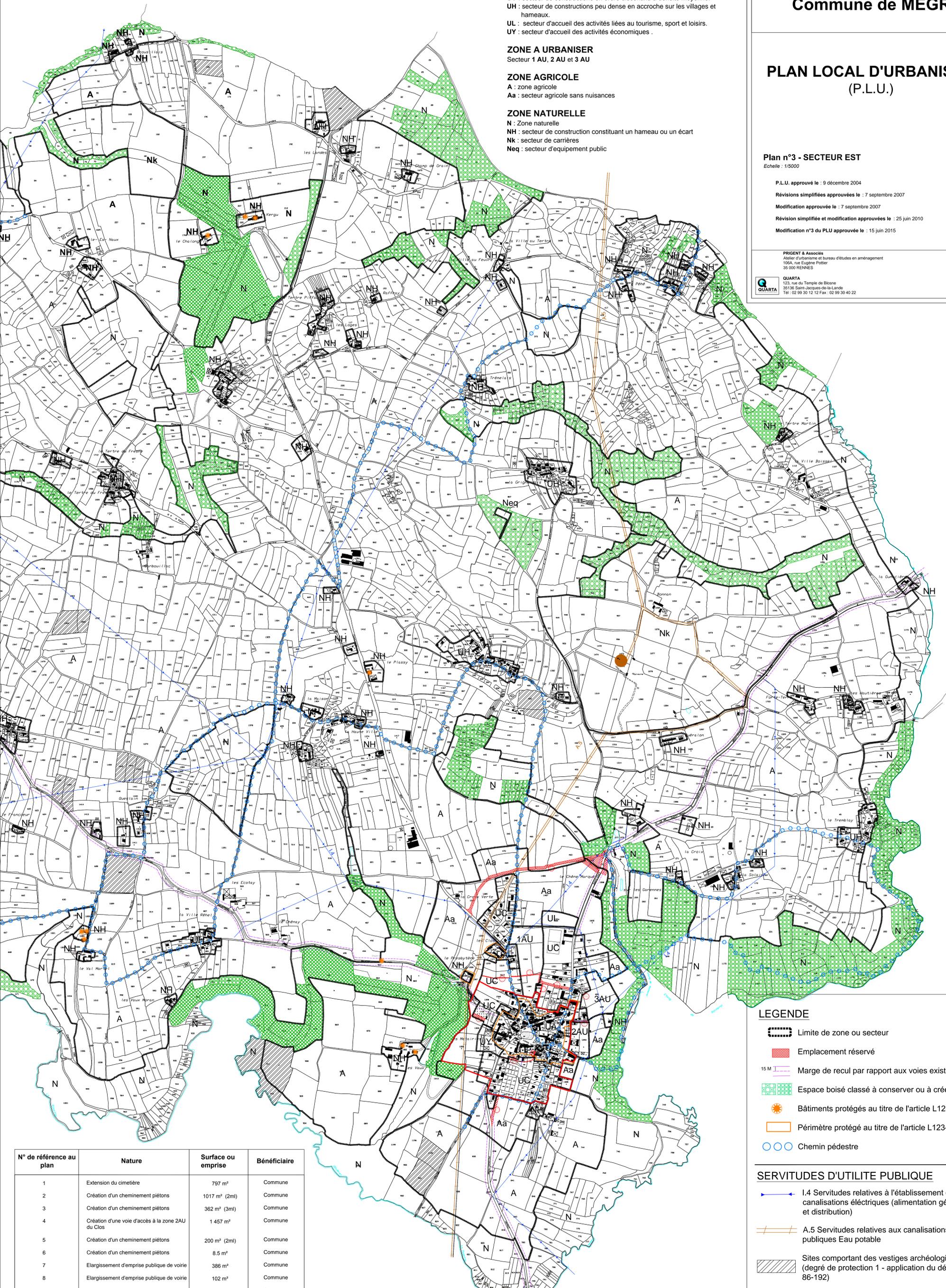
ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle

NH : secteur de construction constituant un hameau ou un écart

Nk : secteur de carrières

Neq : secteur d'équipement public



LEGENDE

- Limite de zone ou secteur
- Emplacement réservé
- Marge de recul par rapport aux voies existantes
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Bâtiments protégés au titre de l'article L123-1-7
- Périmètre protégé au titre de l'article L123-1-7
- Chemin pédestre

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- I.4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- A.5 Servitudes relatives aux canalisations publiques Eau potable
- Sites comportant des vestiges archéologiques (degré de protection 1 - application du décret 86-192)
- AC.1 Servitudes de protection des monuments historiques inscrits

PT.2 Servitudes de protection contre les obstacles autour des centres radioélectriques et sur le parcours de faisceaux hertziens (voir plan IGN joint dans le dossier des servitudes d'utilité publique)

N° de référence au plan	Nature	Surface ou emprise	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	797 m ²	Commune
2	Création d'un chemin piétons	1017 m ² (2ml)	Commune
3	Création d'un chemin piétons	362 m ² (3ml)	Commune
4	Création d'une voie d'accès à la zone 2AU du Clos	1 457 m ²	Commune
5	Création d'un chemin piétons	200 m ² (2ml)	Commune
6	Création d'un chemin piétons	8.5 m ²	Commune
7	Elargissement d'emprise publique de voirie	386 m ²	Commune
8	Elargissement d'emprise publique de voirie	102 m ²	Commune
9	Création d'un chemin piétons	320 m ² (3ml)	Commune
10	Création d'une voie d'accès à la zone 1AUc de la Ville-es-Ray	1 166 m ² (10ml)	Commune
11	Création d'une voie de contournement Nord Ouest du bourg	11 916 m ²	Commune